

# CELLULES GRISES POUR GOUVERNANCE EN CRISE

« L'Équipe » a convié quatre personnalités du sport français pour débattre via quatre thèmes des problèmes qui agitent sa gouvernance dans notre pays.

## Journalisme de solutions

Jamais le sport français n'avait connu une telle cascade de crises. Crise morale, crise d'autorité et de gouvernance au sein de nos deux plus grosses fédérations (football et rugby) et du Comité national olympique dans un contexte (Coupe du monde de rugby et des Jeux Olympiques et Paralympiques à la maison) qui appellerait au contraire à la concorde. Ces crises différentes laissent transparaître toutefois des problématiques communes pour lesquelles les réponses réglementaires ne semblent pas toujours adaptées. Quatre grands enjeux méritent une évolution urgente. En premier lieu, le statut des présidents de fédération. Doivent-ils être systématiquement rémunérés pour professionnaliser leur gouvernance et renforcer leur responsabilité ? Leur action doit-elle être limitée dans le temps ? Le mode de scrutin doit-il être réformé ? En second lieu, se pose la question de l'exemplarité de nos dirigeants. Doit-on créer une autorité indépendante qui permette de ne pas les laisser continuer à régler leurs « affaires » « en famille » ? En troisième lieu, la puissance financière des fédérations riches ne doit-elle pas appeler à une meilleure répartition des aides de l'État vers les plus petites ? Enfin le profil des présidents de fédération doit-il davantage s'ouvrir à des personnalités autres que des grands sportifs ? L'Équipe a décidé de réunir quatre personnalités qualifiées, deux femmes (Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, et Nathalie Péchalat) et deux hommes (Vincent Labrune et Stéphane Nomis), ne disposant pas des mêmes convictions et ne défendant pas les mêmes intérêts. Les quatre heures de débat ont dessiné des propositions, des solutions que nous vous partageons.

Jérôme Cazadiou

## Quel statut pour les présidents de fédération ?

Qu'il s'agisse des affaires Laporte, Le Graët ou de la crise au CNOSF, c'est de là que tout part : la gouvernance. C'est donc naturellement par-là que le débat a commencé avec trois axes particuliers : la limitation du nombre de mandats, la rémunération des dirigeants et le mode de scrutin.

Sur le sujet du nombre de mandats, chacun a son avis. « La loi a limité à trois mandats, mais pour moi, c'est trop, déclare Stéphane Nomis. Quatre ans, ça peut sembler court, mais après huit, je serai rincé. » Vincent Labrune n'est pas sur la même longueur d'onde. « Par principe, je ne suis pas convaincu par la limitation du nombre de mandats. Trois mandats, pourquoi pas quatre ou deux comme le président de la République ? Il est très difficile de trouver une justification rationnelle à ce nombre. J'aimerais bien que l'on nous donne les raisons qui ont poussé à ce choix de trois dans la loi. Sauf à considérer qu'on ne peut être président qu'à partir de 65 ans... », estime le patron de la LFP.

« Tu regardes la vie d'un sportif de haut niveau, généralement, il fait trois olympiades, donc ça me semble logique, lui répond Nathalie Péchalat. Le troisième mandat ne me semble pas de trop. On a besoin dans une fédération d'avoir de la stabilité, ne serait-ce que pour pouvoir inscrire un partenariat dans le temps, de pouvoir rassurer, obtenir la confiance. »

**“Le bénévolat, à ce niveau, peut même conduire à des dérives”**

VINCENT LABRUNE

« C'est la notion de limitation (sous-entendu pas le nombre) qui est importante », rétorque Emmanuelle Bonnet-Oulaldj avant d'insister sur le fait que « si on limite le nombre de mandats, on favorise l'accès des femmes à ces responsabilités ». Labrune se dit « plus sensible à la notion de limite d'âge », déjà appliquée par exemple au CNOSF (70 ans). Un avis qu'on peut imaginer influencé par le cas Le Graët...

Opposé au départ à la rémunération des présidents (la loi prévoit la possibilité de sa-



**Emmanuelle Bonnet-Oulaldj (de dos), Nathalie Péchalat et Vincent Labrune lors du débat organisé dans les locaux de « L'Équipe », le 2 février à Boulogne-Billancourt.**

larier ou d'indemniser trois élus au sein d'une fédération), Stéphane Nomis a changé d'avis : « Tous les présidents de fédération devraient être rémunérés parce que c'est un travail à plein temps », dit-il, approuvé par tous ses petits camarades.

« Moi, je gagnais mieux ma vie avant et j'avais une situation personnelle qui m'a permis de prendre le risque d'aller à la Fédération, explique Nathalie Péchalat. Je n'ai pas voulu le faire bénévolement parce que j'ai quand même envie d'être indépendante financièrement.

« Le bénévolat, à ce niveau, peut même conduire à des dérives, estime Vincent Labrune qui évoque la corruption, le trafic d'influence. Une rémunération permet évidemment de sécuriser le comportement du président qui rend des comptes uniquement à ses mandants. »

Les fédérations n'ayant pas toutes les

mêmes moyens, un consensus se crée sur l'établissement d'un barème suivant leur taille. Et que les aspirants présidents fassent preuve de transparence en annonçant la couleur d'entrée. « Il ne faut pas avoir des rémunérations qui sortent de la réalité, qui déconnectent les dirigeants de fédération sportive de ce que vivent les adhérents, relève Emmanuelle Bonnet-Oulaldj. On ne doit pas gagner dans une fédération ce qu'on ne peut pas gagner ailleurs ou avoir des salaires surdimensionnés. »

**“Il faut avoir une vraie opposition pour diriger”**

STÉPHANE NOMIS

Si Stéphane Nomis est réservé, les autres participants écartent un mode d'élection qui laisserait la parole exclusivement aux licenciés ou aux clubs. « Le risque de dérives populistes est très important dans une élec- »

LES 4 DÉBATEURS



**EMMANUELLE BONNET-OUALALDJ**

Coprésidente de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). 44 ans.

**La militante**

Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, qui avait enfilé sa veste rouge, celle de la candidate du sport pour tous à la présidence du CNOSF en 2021, a été la surprise de l'élection avec 16,05 % des suffrages récoltés. Entrée à la FSGT en 2003, elle copréside depuis 2017 cette Fédération omnisports qui compte 240 000 pratiquants et 4 500 clubs. Elle n'a pas hésité à défendre des licences moins chères au conseil d'administration du CNOSF face aux fédérations olympiques lui reprochant une concurrence déloyale. La militante féministe a aussi œuvré à l'installation d'une représentation d'Alice Milliat à côté de la statue de Pierre de Coubertin au CNOSF. Membre de l'association sportive parisienne ASJ 12, du XII<sup>e</sup> arrondissement, elle siège au CA du CNOSF et de l'ANS où elle défend toujours le sport comme un droit.



**VINCENT LABRUNE**

Président de la Ligue de football professionnel. 51 ans.

**L'orateur**

Vincent Labrune ne s'est pas demandé longtemps ce qu'il faisait jeudi dernier au 2<sup>e</sup> étage de *L'Équipe*. À peine le sujet lancé, le président de la LFP depuis 2020 a donné sa vision du sport professionnel avec son bagout et ses formules imagées. L'ancien directeur de la communication de TF1 puis président de l'OM pendant cinq ans (2011-2016) a rappelé que le foot pro a vécu trois tsunamis : le Covid, l'arrêt du Championnat et la chute de Mediapro. Il s'en est sorti à la faveur d'un article de la nouvelle loi sport, autorisant la création d'une filiale commerciale par la Ligue, et du contrat avec le fonds CVC qui, en échange de 13 % de cette filiale, a injecté 1,5 milliard d'euros dans le foot français. Alors qu'il juge le modèle du sport tricolore obsolète, Labrune rêve de voir un club français gagner une Coupe d'Europe après vingt ans de disette.



**STÉPHANE NOMIS**

Président de la Fédération française de judo. 52 ans.

**Le chef d'entreprise**

Ancien judoka (le président de la Fédération doit être obligatoirement ceinture noire), mais jamais titré au niveau international, Stéphane Nomis a créé la surprise en délogeant Jean-Luc Rougé de la présidence de la Fédération française en novembre 2020. Il a ensuite soutenu Thierry Rey (supporter de Rougé) dans sa candidature malheureuse à la présidence du CNOSF face à Brigitte Henriques. Ce chef d'entreprise, qui consacre une journée par semaine à sa société Ippon Technologies, a fait fort en obtenant le co-financement de 1 000 dojos dans le cadre des 5 000 équipements sportifs promis par Emmanuel Macron.



**NATHALIE PÉCHALAT**

Ancienne présidente de la Fédération française des sports de glace. 39 ans.

**L'ancienne championne**

Des quatre intervenants, Nathalie Péchalat est la seule à avoir été titrée au plus haut niveau : double championne d'Europe (2011, 2012), double médaillée de bronze mondiale (2012, 2014) et triple sélectionnée olympique (2006, 2010, 2014) en danse sur glace. Après le départ forcé de Didier Gailhaguet de la présidence de la Fédération française des sports de glace, elle est élue à la tête de la FFSG le 14 mars 2020, mais est battue deux ans plus tard par Gwenaëlle Noury, candidate soutenue en coulisses par son prédécesseur. Cheffe de mission aux Jeux Olympiques de Pékin, elle a depuis été désignée présidente déléguée du Club France des Jeux Olympiques de Paris 2024 par le bureau du CNOSF.



Pierre Lahalle/L'Équipe

**Comment renforcer l'éthique au sein des fédérations ?**

Et si Noël Le Graët ne démissionne pas ? «*Eh bien aux footballeurs d'aller, comme en mai 1968, prendre le siège de la FFF!*», sourit Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, en faisant allusion au petit groupe d'amateurs qui avait squatté le chic immeuble haussmannien de la Fédération pendant six jours contre les «*intérêts égoïstes*» de ses dirigeants. «*Je rappelle que la France est un État de droit et qu'on est obligé de respecter les réglementations (...)* Si on a une cour d'appel, c'est aussi parce qu'il y a des erreurs et que parfois les gens sont condamnés puis innocentés», tempère Stéphane Nomis. Quand EBO souligne que les parlementaires «*sont mis en retrait quand ils sont condamnés*», le président du judo approuve : «*On devrait faire pareil. Mais innocentés, ils reviennent*», insiste-t-il. «*C'est difficile de répondre. À mes yeux, la question se pose pour tous les dirigeants publics ou privés et on voit bien qu'il n'y a pas de réponse univoque. Le sport n'échappe pas à un problème de société plus large*», enchaîne Vincent Labrune.

**“C'est important que les médias traitent des sujets, mais attention au tribunal médiatique”**

NATHALIE PÉCHALAT

Les quatre aimeraient que d'eux-mêmes, ou sous la pression de la base ou de l'opinion publique, les dirigeants condamnés ou mis en cause se retirent. Ils se montrent séduits par l'idée d'une «*profession de foi*» publiée avant de s'engager dans un mandat à la tête d'une instance sportive. «*C'est important que les médias traitent des sujets, mais attention au tribunal médiatique*», ajoute Nathalie Péchalat. «*C'est surtout le rôle des réseaux sociaux aujourd'hui qui fait que cela prend des proportions incroyables*», embraye Emmanuelle Bonnet-Oulaldj. Mais chacun s'accorde à dire que les médias ont un rôle à jouer dans la révélation des affaires et des dysfonctionnements.

Ce sont ainsi les appels des journalistes qui ont fait comprendre à Nathalie Péchalat, alors présidente de la FFSG, que l'affaire Morgan Ciprès, du nom du jeune patineur accusé de harcèlement sexuel, venait de rebondir et qu'elle n'avait pas répondu à temps à la justice américaine puisqu'il était en Floride. «*Les avocats américains nous demandaient 5 M\$, d'où l'importance de traiter ce sujet en France sans se voiler la face*», se souvient Nathalie Péchalat, qui a demandé, en vain, l'aide du CNOSF. «*On nous demande d'avoir un comité d'éthique dans chaque*

*Fédération, mais c'est compliqué pour certaines d'en avoir un complètement indépendant, donc pourquoi ne pas mutualiser avec un référent intergénéralité qui pourrait rendre compte des spécificités de la discipline*», poursuit l'ex-patineuse.

**“Je pense qu'il y a un ministère des Sports et qu'il faut relancer son pouvoir”**

EMMANUELLE BONNET-OUALALDJ

«*Et pourquoi ce ne pourrait pas être le ministère ?*», suggère Emmanuelle Bonnet-Oulaldj. «*Pourquoi le ministère alors que nous sommes plus proches des entreprises dans nos fédérations ?*», répond Stéphane Nomis. «*Cela n'a rien à voir, il y a des délégations et des agréments*», rappelle la coprésidente de la FSGT à propos des liens de subordination entre fédérations et ministère. Ce dernier a-t-il les moyens d'exercer son contrôle et de diriger une fédération en cas de mise en retrait de son président ? «*C'est la question du service public du sport, du budget des sports*», poursuit EBO. «*Faut-il une autorité indépendante ? Je dis oui*», ne lâche pas Stéphane Nomis.

«*Pour moi, non, le sport est déjà hyper encadré (même trop!)... sous la tutelle du ministère des Sports avec des contrats d'objectifs*», estime Vincent Labrune. La coprésidente de la FSGT le rejoint pour d'autres raisons : «*Je pense qu'il y a un ministère des Sports et qu'il faut relancer son pouvoir (...)* Aujourd'hui, il ne lui reste plus grand-chose puisque c'est l'ANS qui distribue l'argent.»

Quand on suggère la création d'une agence comme SafeSport, bras armé de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport aux États-Unis, le quatuor approuve. «*Et l'éthique aussi, souligne Stéphane Nomis. Emmanuelle disait qu'il y avait un comité d'éthique au CNOSF, je ne savais pas et j'utilise le mien. Mais une instance centrale qu'on partage, cela arrangerait tout le monde. Le ministère pourrait en avoir le lead, avec des gens compétents.*» «*Je suis d'accord car plus on est une petite fédération, plus on peine à recruter des bénévoles indépendants et compétents dans cette mission*», appuie Nathalie Péchalat.

De là à imposer à un président de fédération de quitter son poste, il y a un pas que ne franchissent pas nos interlocuteurs. «*Cela va à l'encontre du principe de la liberté associative, c'est constitutionnel, rappelle EBO. C'est au conseil d'administration de prendre ses responsabilités et c'est là qu'il faut que ça évolue.*»

►► *tion au suffrage universel et peut conduire parfois à des situations qui ne sont pas non plus idéales a posteriori*», remarque Vincent Labrune en faisant référence à l'élection de Bernard Laporte à la FFR.

Raisons politiques donc, mais aussi techniques comme pour Emmanuelle Bonnet-Oulaldj : «*Dans ma fédération, 200 personnes participent à l'assemblée générale et ont le droit de voter. On a 4 500 clubs, mais on n'aurait pas les moyens financiers, techniques de le faire, donc ça va être par voie électronique. Et donc en quoi on va faire de la démocratie en faisant participer des clubs par voie électronique ? Quel taux d'abstention aurons-nous ? Ça peut paraître séduisant de dire que ce sera plus démocratique parce qu'il y aura davantage d'électeurs, mais s'il y en a plus de la moitié qui ne participe pas, ça ne l'est pas forcément.*»

Tous se rejoignent sur la nécessité d'un

mode de scrutin qui laisse une place à une opposition. «*Par chance, souligne le judoka, avec les présidents de ligue (non élus au comité directeur), j'ai une opposition ! Lors du prochain mandat, il y aura des représentants des deux listes au final. Il faut avoir une vraie opposition pour diriger.*» Vincent Labrune approuve : «*Un comex sans opposition ne fonctionne pas en cas de problèmes. Le principe post-Knysna "Un homme, un projet, une équipe" a montré ses limites.*»

Pour «*EBO*», «*ce qui apparaît avec le cas Le Graët, c'est un abus de pouvoir qui s'est instauré dans le temps. De ce que j'ai pu lire dans la presse du rapport de l'inspection générale, une forme d'omerta s'est instaurée parce qu'à un moment donné, il n'y a plus de contre-pouvoir, d'espace de partage et parce que toutes les prises de décision sont centrées sur une personne.*» Ce qu'il faut à tout prix éviter.

LIRE LA SUITE DU DÉBAT PAGES 18-19



## Les fédérations les plus riches doivent-elles être encore aidées ?

Avant de se lancer dans le débat autour du traitement à réserver aux « pauvres » ou aux « riches » fédérations, Vincent Labrune distribue un document de trois pages où les tableaux traduisent la toute-puissance du foot, qui pèse 1,4 Md€ de droits médias sur un total de 1,8 Md€ en France. « De la même façon que l'État a vocation à financer les fédérations olympiques traditionnelles, cela n'a aucun sens qu'il finance les fédérations les plus importantes, comme le football notamment, qui génèrent des revenus importants », lance le patron de la LFP en soulignant que le foot « ne dépend plus seulement du ministère des Sports, mais également de Bercy pour les questions économiques et de fiscalité (création de la filiale commerciale) et du ministère de l'Intérieur pour les questions de sécurité dans les stades ».

Réplique immédiate d'Emmanuelle Bonnet-Oulaldj : « Ce qui nous pose problème à nous, c'est que Bercy décide de ne pas déplaçonner la taxe Buffet (\*) justement. » Et de Stéphane Nomis : « Tu dis que le foot n'a pas besoin de l'État mais sans l'État, ou plutôt les collectivités, vous n'existez pas, car tous les terrains sont fournis par les collectivités. » Le président de la FFJ rappelle ainsi qu'« un club de foot ne vit pas sans les aides de la région, du département, de la ville ». « Et avec les licenciés, souligne EBO, qui paient leur licence. » « Personne n'est capable de développer un modèle économique suffisant pour être autonome financièrement comme n'importe quelle entreprise le serait parce qu'on n'a pas les terrains », enchaîne Stéphane Nomis en donnant l'exemple du basket, qui est en train d'acheter ses terrains de 3x3, et le tennis, avec ceux de padel.

**« Le sport n'existe pas seulement par l'audiovisuel mais par la pratique »**

EMMANUELLE BONNET-OUALDJ

« On n'arrive pas encore à avoir des infrastructures rentables et conformes à l'écoresponsabilité », alerte Nathalie Péchalat en expliquant que les collectivités doivent choisir bien souvent entre les terrains de

foot, de basket, les dojos, les patinoires : « Ça me fait peur, j'ai l'impression que les petits sports vont disparaître. »

Selon Vincent Labrune le foot et les sports US pourraient capter 100% des recettes des droits audiovisuels à l'avenir. EBO tempère : « Le sport n'existe pas seulement par l'audiovisuel mais par la pratique. » Elle rappelle que « la FFF est la fédération qui a le plus de cadres d'État (CTS), des fonctionnaires payés par l'État. Et aussi d'emplois aidés via l'Agence nationale du sport ». Stéphane Nomis estime que les fédérations comparables à des ETI (entreprises de taille intermédiaire), avec plus de 50 salariés et 250 M€ de chiffre d'affaires, soit le foot, le rugby, le tennis, le golf et il ajoute le basket, ne devraient pas être aidées.

**« On juge beaucoup les fédérations olympiques en fonction du nombre de médailles potentielles tout en nous mettant la pression sur le sport santé, le sport pour tous »**

NATHALIE PÉCHALAT

« L'État doit concentrer ses efforts et ses aides sur les autres disciplines. Il ne doit pas financer des sports comme le football et nous ne risquons pas de le demander car, à titre personnel, l'État providence, ce n'est pas mon truc », insiste Vincent Labrune. « J'ai dit la même chose à la direction des sports, sourit Stéphane Nomis en évoquant un récent rendez-vous au ministère. On fait 40 M€ de chiffre d'affaires et l'État nous donne 3,5 M€, plus les 50 CTS. En termes d'objectifs, on pourrait être organisés complètement différemment et être plus autonomes. » EBO estime qu'« il faut répartir les aides en fonction des moyens des fédérations ». Vincent Labrune va plus loin : « La LFP peut aujourd'hui s'affranchir du seul modèle associatif à travers la création de sa filiale commerciale : c'est donc à elle, à l'inverse, de participer au financement de son secteur d'activité, voire d'aider le sport français dans son ensemble. »

Reste la question de qui fixe les objectifs et lesquels, selon les fédérations plus ou moins autonomes. « On juge beaucoup les fédérations olympiques en fonction du nom-



**« En innovation scientifique, biomécanique, ingénierie, les spécialistes sont très compétents et ils sont si peu mis en relation avec nous. À quel moment on se réveille et on se dit tous que l'on fait partie de la même équipe ? Le sport, ce n'est pas que la pratique »**

NATHALIE PÉCHALAT

bre de médailles potentielles tout en nous mettant la pression sur le sport santé, le sport pour tous, sans forcément avoir les moyens de tout faire », insiste Nathalie Péchalat. « Nous, petite fédération, on ne peut pas mettre tous nos moyens sur la haute performance pour répondre à la demande de l'ANS et en même temps développer le sport santé et le reste », poursuit-elle. Faut-il privilégier les sports médaillables, à l'instar de l'Angleterre avant les Jeux de Londres en 2012, comme le suggère Stéphane Nomis ?

Des jeux symboles de « l'explosion du sport britannique », apprécie Vincent Labrune. « L'explosion du sport de haut niveau britannique, ce n'est pas tout à fait la même chose », corrige Emmanuelle Bonnet-Oulaldj. « Ils ont remis en cause leur modèle et obtenu plus de médailles mais ils ont augmenté les inégalités d'accès au sport, c'est

ça la réalité de l'Angleterre ! Nathalie disait que l'objectif est d'avoir des médailles ; est-ce que la santé sportive d'un pays se mesure au nombre de médailles ? », poursuit-elle.

« En innovation scientifique, biomécanique, ingénierie, les spécialistes sont très compétents et ils sont si peu mis en relation avec nous. À quel moment on se réveille et on se dit tous que l'on fait partie de la même équipe ? Le sport, ce n'est pas que la pratique », enchaîne Nathalie Péchalat. « C'est une culture », ajoute EBO. « Une fierté d'appartenir à une nation et quoi d'autre que le sport amène, dans la période que l'on traverse, du bonheur aux gens ? Rien », conclut Vincent Labrune.

(\*) Depuis 2000, 5 % des droits télévisés sont prélevés au profit du fonds national du développement du sport.

## À quoi sert le CNOF ?

« Pour moi, le CNOF, dans la situation de crise actuelle, montre ses limites », avance Stéphane Nomis, qui pointe sa « propre crise de gouvernance » à moins de deux ans de l'ouverture des Jeux de Paris. Pour Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, « le CNOF manque d'une vision politique des choses, or c'est ça le nerf de la guerre, le rôle du CNOF est de représenter le mouvement sportif et d'avoir une vision de sa place dans le mouvement sportif, de l'héritage... ». À Vincent Labrune, qui demande s'il y a eu une évolution dans le temps, Stéphane Nomis répond que le CNOF

ne pesait pas non plus avant que Brigitte Henriques en devienne la présidente en juin 2021. Il a quand même contribué à décrocher l'organisation des Jeux 2024. « Il faut un projet beaucoup plus collectif pour impacter positivement le mouvement sportif. Toutes les fédérations importantes passent en direct avec la ministre des Sports », insiste Stéphane Nomis. « On est en discussion avec plusieurs nouveaux présidents pour faire un rapport sur les dysfonctionnements fédéraux et extra-fédéraux, dans l'idée de tous nous améliorer », explique Nathalie Péchalat.



Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, coprésidente de la Fédération sportive et gymnique du travail, et Stéphane Nomis, président de la Fédération française de judo.



Pierre Lahalle/L'Équipe

## Les présidents de fédération doivent-ils être d'anciens sportifs ?

Si, parmi les thèmes abordés, il y en a qui a fait tout de suite l'unanimité, c'est bien celui-ci : faut-il avoir été sportif de haut niveau pour être président d'une fédération ? « Je crois qu'on est tous les quatre d'accord, c'est loin d'être suffisant », résume l'ancienne double championne d'Europe de danse sur glace Nathalie Péchalat sous le regard approbateur de ses interlocuteurs. « C'est comme la question : est-ce qu'un ministre des Sports doit forcément avoir été sportif ? », interroge Emmanuelle Bonnet-Oulaldj en avançant la réponse : « Non ! » « C'est une connerie », insiste Stéphane Nomis (patron d'une fédération où il faut être ceinture noire pour être président) avant de donner l'exemple de Marie-George Buffet, considérée comme une des meilleures titulaires du poste (entre 1997 et 2002) sans avoir de racines sportives.

« Le patron de Carrefour, Alexandre Bompard, n'était pas épicier de formation à ce que je sache, pas plus que celui de Total n'était employé sur une plate-forme pétrolière avant d'occuper leurs fonctions. Alors bien sûr, il y a des contre-exemples, de formidables joueurs comme Michel Platini et Karl-Heinz Rummenigge sont devenus de grands dirigeants (...) Mais on ne s'improvise pas chef d'entreprise non plus du jour au lende-

main. D'ailleurs les seuls anciens joueurs qui occupent aujourd'hui des fonctions importantes de dirigeants en Ligue 1, Olivier Letang et Marc Keller, le doivent plus à leurs compétences techniques et managériales qu'à leur toucher de balle », développe Vincent Labrunne.

**« Ce sont aux clubs de juger la question des compétences. (...) Ce n'est pas au ministre de décider qui peut être candidat »**

EMMANUELLE BONNET-OULALDJ

Le consensus sur le sujet n'en a pas moins permis d'aborder d'autres questions de fond. Nathalie Péchalat est interrogée pour savoir si son passé de championne lui a apporté quelque chose quand elle a été élue présidente. « J'ai gagné énormément de temps, parce que je comprenais déjà comment ça fonctionnait. Comme je baignais dedans, j'avais le réseau et la vision pour avancer », répond la présidente du futur Club France des JO 2024. « Ah ! moi aussi », enchérit immédiatement Nomis. « Je pense que quand tu débarques comme président de fédération et quand tu n'as pas ça, c'est extrêmement compliqué ! », reprend Péchalat.

Les débatteurs se demandent si le passé de sportif de haut niveau peut avoir une trop grande influence sur l'élection, la notoriété passant au-dessus des compétences. Stéphane Nomis explique : « Moi, pour être élu, je suis en face de Jean-Luc Rougé, Thierry Rey et David Douillet. Les trois plus connus ! Je ne suis personne, mais j'ai fait tous les territoires... »

Insistant sur la notion de compétence, Nathalie Péchalat avance une suggestion « Quand j'étais candidate, Roxana (Maracineanu, alors ministre des Sports) a demandé à me recevoir pour que je puisse exposer mon programme et mes intentions. Quelque part, j'ai trouvé ça justifié et sain d'être auditionnée par le ministère des Sports. Je pense qu'il serait important aujourd'hui de mettre en place une série d'entretiens par des instances supérieures. Qu'on n'ait pas que le vote d'en bas où il peut y avoir du populisme, des contreparties, de la manipulation, mais des critères de compétence examinés par des instances qui seraient au-dessus et qui validerait au moins une short-list des candidats potentiels. En guise de réaction, Nathalie Péchalat s'attendait à une volée de bois vert. Elle n'y a pas eu droit, mais ses partenaires ont rejeté l'idée. « Si tu es nommé par les ministres (des Sports)... soupire Nomis. Je vois comment certains ministres nommés manquent de légitimité, justement parce qu'ils ne sont pas élus, mais juste nommés. »

« Ce sont aux clubs de juger la question des compétences », répond Emmanuelle Bonnet-Oulaldj de sa voix douce mais ferme. C'est la liberté d'association. Ce n'est pas au ministre de décider qui peut être candidat. » Et ce, que la personne soit ou non ancien sportif de haut niveau.

Les invités et les journalistes de « L'Équipe » lors de la table ronde organisée au siège de notre journal, le 2 février à Boulogne-Billancourt.

**« Les seuls anciens joueurs qui occupent aujourd'hui des fonctions importantes de dirigeants en Ligue 1, Olivier Letang et Marc Keller, le doivent plus à leurs compétences techniques et managériales qu'à leur toucher de balle »**

VINCENT LABRUNNE

## Les quatre propositions de « L'Équipe »

### 1. Une rémunération obligatoire et encadrée.

Eu égard à l'importance des tâches et pour diminuer les risques de corruption, tous les présidents de fédération doivent être rémunérés. Un barème doit être établi en fonction de la taille des fédérations.

### 2. Un mode de scrutin permettant l'expression d'une opposition.

Le mode de scrutin des fédérations doit permettre la représentation d'une opposition au niveau du comité directeur.

### 3. Une autorité indépendante sous l'ombrelle du ministère des Sports et des Jeux.

Pour traiter des sujets des violences sexuelles et de l'éthique, qui exigent des compétences particulières, une autorité indépendante placée sous l'ombrelle du ministère pourrait venir en aide à toutes les fédérations qui la sollicitent. Une sorte de SafeSport français.

### 4. Un club de cinq fédérations moins dépendantes de l'État.

En vertu de leurs chiffres d'affaires et de leurs nombres de salariés, un groupe de cinq fédérations fonctionnant comme des entreprises (foot, rugby, tennis, golf et basket) s'engagerait à ne pas recevoir d'argent de la part de l'ANS et à employer petit à petit leurs conseillers techniques nationaux.

## Quelles avancées de la loi sur le sport de 2022 ?

« Pour moi, c'est une loi qui est passée à côté des enjeux car elle n'a traité que de la gouvernance sur la question des mandats et de l'élection des clubs alors que l'on est à deux ans de Paris 2024 et il y a d'autres enjeux. On le voit bien aujourd'hui, il y a des crises majeures et on débat de la gouvernance du sport à L'Équipe », estime Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, en précisant que peu de décrets d'application de la loi de mars 2022 visant à démocratiser le sport ont été publiés. Nathalie Péchalat souligne que cette loi est quand même utile avec son volet sur la parité dans les instances ou encore pour l'accès aux équipements. Dans sa troisième partie consacrée au business, la loi modifie le code du sport pour permettre à une ligue professionnelle de créer une « société commerciale soumise au code de commerce ». Un article qui a permis à la LFP d'attirer le fonds CVC, qui a payé 1,5 Md€ pour acquérir 13 % de cette filiale et permettre aux clubs pro d'éviter la faillite après le fiasco de Mediapro. Sans demander d'argent à l'État, insiste Vincent Labrunne.